



COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2
Case postale
1588 Cudrefin

Grefe municipal
greffe@cudrefin.ch
Tél.: +41(0)26 677 90 10
Fax : +41(0)26 677 90 19

commune@cudrefin.ch
www.cudrefin.ch

A Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil communal
1588 Cudrefin

Point 12 de l'ordre du jour de la séance du 3 mai 2018

Réponse de la Municipalité aux souhaits formulés par la commission « Intranet »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 7 décembre 2017, la commission « Intranet » a émis diverses propositions auxquelles la Municipalité répond en les énumérant ci-après.

1. Convocation des conseillers aux assemblées par e.mail

« La commission propose d'envoyer les convocations et documents relatifs par e-mail à tous les conseillers/conseillères avec la possibilité de demander les documents imprimés et d'aller les chercher au bureau communal. Cette manière de procéder permettrait également de faire des économies sur les frais d'impression et d'envoi postal. »

Réponse de la Municipalité

Cette question sera traitée par la modification du règlement du Conseil communal.

2. Création d'une adresse e-mail par conseiller ...@cudrefin.ch

« Chaque conseiller possédant déjà une adresse e-mail personnelle et au vu du prix annuel de chaque adresse chez OFISA, nous pensons que cette solution n'est pas raisonnable. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage l'avis de la commission lorsqu'elle relève que cette solution n'est pas raisonnable, compte tenu du prix d'hébergement de chaque adresse (Fr. 150.--/an).

3. Création d'un groupe d'une adresse globale « conseilcommunal@cudrefin.ch »

« La commission Intranet propose de créer une liste de distribution pour les conseillers communaux avec l'adresse « conseilcommunal@cudrefin.ch » afin d'améliorer la communication. »

Réponse de la Municipalité

L'adresse a été créée et testée. Chaque changement d'adresse électronique devra impérativement être communiquée au greffe municipal pour que la demande de correction puisse être relayée à l'hébergeur.

4. Création de diverses rubriques dans l'Intranet existant pour les membres du Conseil

« La commission propose de créer cette structure Intranet avec diverses rubriques pour les conseillers/conseillères et les diverses commissions. »

Réponse de la Municipalité

Dans sa réflexion, la Municipalité s'est demandée quels types de documents pourraient alimenter une plateforme spécialement dédiée aux membres du législatif.

S'agissant des documents concernant le Conseil communal, ils sont systématiquement placés sur le site Internet communal, sous l'onglet « Autorités », dans les différents chapitres consacrés. Cette manière de procéder est appliquée par la très grande majorité des communes, puisque ces documents sont publics. En revanche, peu d'entre elles affichent des informations antérieures à 1 ou 2 législatures, tandis que le site de Cudrefin permet la consultation de pages d'archives pour les préavis, les procès-verbaux et les rapports des commissions, rétroactivement jusqu'en 2008.

En mai 2017, nous avons interpellé des communes du Nord vaudois sur leur pratique en la matière. Le tableau ci-joint permet d'avoir une vision comparée des réponses obtenues. Il ressort de ce sondage que rares sont les autorités législatives à fonctionner sur ce genre de plateforme.

Cela dit, lors de la création du site Intranet actuellement utilisé par la Municipalité, la possibilité de créer des pages dédiées au Conseil communal a été prévue. Il est dès lors envisageable de créer un espace réservé et d'en donner l'accès au bureau du Conseil qui l'alimentera en direct, ce qui assurera l'indépendance de cette instance.

Pour ce faire, il conviendrait de définir la configuration de l'espace réservé puis de désigner la ou les personnes qui recevront la formation nécessaire à la gestion de la partie du site réservée au Conseil. Cette instruction devrait pouvoir être dispensée par la secrétaire municipale, déjà en charge du site Intranet communal.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

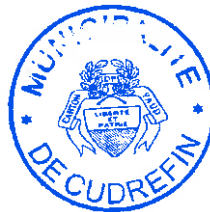
Cudrefin, le 16 avril 2018.

Le Syndic



T. Schneiter

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :



La secrétaire



A.-M. Lager

Annexe : - résultat du sondage auprès des communes